Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.28 — TELEPHONE

Les revendications, d'abord !

(A en croire le « Journal de Roubaix », les socialistes n'ont pas le droit de défendre les intérêts des gabelous, de dénoncer les agissements de l'administration municipale.

Les gabelous, la défense de leurs intérêts, leurs revendications, c'est la chose, le monopole de M. Motte.

Malheureusement, les employés d'octroi sont payés — en monnaie de singe — pour savoir le contraire. Et ce ne sont pas les pieuses arguties du journal de la Grande-Rue, qui donneront le change aux gabelous.

Notre premier article a rendu muet le prolixe Motte, et furieux, les manitous de l'octroi.

Quant au « Journal de Roubaix », il ergote, tabriole, parle de déficit, de suppression de l'octroi et se défile sans répondre à aucun de nos arguments.

Mais nous voulons le ramener à la question, la seule question qui intéresse les gabelous.

Dès la publication de notre premier article, le représentant du « Journal de Roubaix » est allé à la mairie, à la direction de l'octroi et à l'Association des gabelous, où il a appris que les chiffres et les agissements dénoncés par nous étaient exacts.

Le « Journal de Roubaix » ne souffle mot !

Ce n'est qu'après notre deuxième article, qu'il retrouve sa langue et reprend sa plume pour tenter de défendre Motte, en nous parlant de tout autre chose que des revendications publiées ici.

Nous ne sommes pas des couards et le passé ne nous gêne pas.

Notre programme municipal comporte, en effet, « la suppression des octrois avec participation financière de l'Etat ».

Mais pourquoi ? Parce que, à la suite des prises économiques qui deviennent de plus en plus fréquentes, les recettes de l'octroi deviennent aléatoires, diminuent — de près de trois millions qu'elles étaient il y a dix ans, elles sont tombées à deux millions et demi — alors que les dépenses de solidarité sociale augmentent chaque année; les municipalités sont amenées à supprimer les octrois pour les remplacer par des taxes directes, « Congrès des maires des villes à octroi ».

Mais les intérêts des employés d'octroi seront sauvegardés par le vote d'une loi déposée par le citoyen E. Vaillant et tous les députés socialistes, dont l'article 2 dit :

« Toute commune supprimant son octroi est tenue d'assurer au personnel qui y était attaché, une situation équivalente : pour le traitement, les conditions de travail, l'avancement, la retraite dans un autre service ou au moyen d'une indemnité calculée pour un effet semblable ».

Le « Journal de Roubaix » veut nous rafraîchir la mémoire : il a raison !

Nous avons déjà rappelé le préjudice causé par Motte aux employés d'octroi, remplissant un emploi supérieur à celui pour lequel ils étaient payés et les vingt nominations faites à la suite de l'intervention de la minorité socialiste.

Mais comment ont été faites ces nominations ?

Par une lettre ouverte à M. le directeur général des contributions indirectes du Nord, nous signalions le déni de justice de Motte, sacrifiant des employés qui ont leur dossier vierge, pour favoriser des employés plus jeunes dans le service, dont l'inconduite est notoire, qui ont à leur actif des punitions et de graves manquements de service.

Justement émeurés des nominations faites dans le personnel de l'octroi, les employés ayant droit à l'avancement, demanderent, par la voie hiérarchique, une audience à M. Motte, pour lui exposer leurs réclamations.

M. Motte refusa de les recevoir, arguant qu'il était le « Maître ! »

Voilà en rafraîchissement pour la mémoire des gabelous qui pourraient avoir oublié la morgue, l'autoritarisme de Motte, sacrifiant les services rendus, le zèle, les bonnes notes, l'exactitude, à sa haine antiouvrière, antidémocratique.

Ça, c'est le passé qu'il fallait rappeler. Mais il y a le présent, il y a l'avenir des gabelous qui dépend des revendications développées ici.

Que le « Journal de Roubaix » réponde à cela.

Ch. DE BRABANDER.

A l'Hospice Barbieux

Les vieux se plaignent et les vieux ne semblent pas avoir tort.

Les motifs de leurs récriminations sont nombreux.

1° Ils ne sont pas bien nourris. Nous le savions déjà et l'avons fait savoir aux autorités compétentes qui n'ont pas bougé.

2° Les domestiques sont des gamins incapables de faire la besogne, alors on prend des vieillards comme domestiques.

3° Les lits sont très mal faits.

4° De temps en temps on tue deux cochons et la graisse est offerte aux vieux, qui ont à choisir entre elle et du beurre.

Ceux qui demandent du beurre en ont si peu qu'ils peuvent croire manger leur pain sec.

5° Le tailleur est malade et il est très difficile d'avoir des effets.

Enfin, on agit envers ces pauvres vieux avec une désinvolture par trop grande.

L'un d'eux étant revenu jeudi dernier légèrement émêché, fut réprimandé par la sœur. Réprimande méritée, c'est entendu, mais simple réprimande.

Or, dimanche il s'était habillé pour sortir et déjà il allait franchir la porte lorsqu'on l'arrêta et le fit réintégrer l'hospice.

Ces dames, qui se font appeler bonne mère et chère sœur ne pourraient-elles pas avertir ceux auxquels elles croient bon d'infliger une punition.

Il n'en coûterait guère d'être correct, rue Hiable !

La bouteille du noyé

Tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'une farce, une farce du genre macabre, par exemple.

Hier, vers 4 heures et demie du soir, Prys Achille, forgeron, âgé de 29 ans, demeurant boulevard de Metz, cité Saint-Maurice, passait le long du canal, quai du Sartel, lorsqu'il aperçut une bouteille qui flottait.

Avec des cailloux, jetés dans l'eau, il la ramena vers la rive et s'aperçut qu'elle était hermétiquement fermée et contenait un papier.

Il s'empressa de la briser, ouvrit le billet et lut :

« Ma mère, comme tu me faisais toujours des reproches que je ne travaillais pas et presque je te disais que si tu continuais que je m'aurais suicidé que ça ne t'aurais pas fait de peine, je me suis noyé mercredi, 10 mars, au Sartel.

Paul DELCOURT. »

Nous n'avons pas changé une lettre au texte de cette épître, qui fut remise entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Tout porte à croire qu'on se trouve en présence d'une fumisterie, car on ne voit pas bien un enfant se servant d'une bouteille comme de boîte à lettres pour faire parvenir à sa mère la nouvelle de son suicide.

CHEZ LES DEBARDEURS

On avait parlé de grève. C'était inexact. Payés à la tonne de marchandises débarquées, les débardeurs de la Fluviale ne pouvaient réclamer une augmentation de 0 fr. 50 par jour.

Quatre ouvriers travaillant pour la « Fluviale » avait commencé mardi le déchargement d'un bateau contenant des tuyaux.

Un vapeur étant arrivé, on les mit à travailler au déchargement de ce vapeur et on fit arrêter le cautionnage.

Ils déchargèrent des conserves contenues dans le vapeur. Ce travail est payé à raison de 0 fr. 60 la tonne.

Ensuite, il fallait enlever des sacs de farine et les transporter à cent cinquante mètres environ du quai. Le prix convenu était de 0 fr. 80 à la tonne.

Le travail était commencé, lorsque l'employeur émit la prétention de ne donner que 0 fr. 60, comme pour les conserves et fit continuer le travail par des mariniers payés 1 franc à la tonne.

Voilà ce que nous disent les ouvriers qui poursuivent l'employeur, réclamant 7 francs pour une journée perdue à cause de l'arrêt du camionnage des tuyaux et 36 francs pour déchargement du vapeur.

Déchargement commencé, déchargement fait. Telle est la règle chez eux.

UNE CHUTE DANS L'ESCALIER

M. Louis Deroubaix, 15 ans, donneur de fils chez MM. C. et J. Pollet, fabricants, rue Nain, 38, demeurant rue des Trois-Ponts, cour Herchaez, a fait une chute dans l'escalier du magasin et s'est blessé au bras droit.

M. le docteur Dispa a constaté une fracture des deux os de l'avant-bras droit et a prescrit six semaines de repos.

DANS L'ENGRENAGE

M. Jean-Louis Pipart, 38 ans, demeurant au Tri de Carihem, à Leers, chez MM. Joinville, frères, rue Condorcet, s'est fait prendre dans l'engrenage en dégageant un distributeur.

M. le docteur Bôle a constaté des entailles profondes à l'index et au majeur gauche.

Six semaines de repos.

EPAVES DE LA RUE

M. Carrette, demeurant rue Voltaire, a trouvé un réticule renfermant une carte des hospices au nom de Louis Delfosse.

— M. Lucien Vandoorslaeare, demeurant avenue Ampère, a trouvé, au cimetière, un parapluie.

Lundi 16, Réclame aux Galeries Lilloises : Cadres glace avec fronton, format visite, valeur 1 fr., vendus 0 fr. 55.

LE FEU

Hier, vers six heures et demie, juste au moment de la sortie des ouvriers, un incendie s'est déclaré dans la salle de mélanges de la Société anonyme de filature de coton de la rue du Curoir.

Le feu a éclaté dans un des immenses casiers qui se trouvent dans une salle du premier étage. Les flammes jaillirent aussitôt et cinq ouvriers qui se trouvaient encore dans la salle n'eurent que le temps de se sauver.

Les pompiers, immédiatement prévenus, arrivèrent et au bout d'une heure d'efforts ils étaient maîtres du feu. Les causes ne sont pas nettement établies.

Les dégâts tant par l'eau que par le feu s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

Le service d'ordre était assuré par la police et la gendarmerie. M. Delfeil était sur les lieux.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

L'audience était présidée par M. Dereix, juge de paix ; M. Laché, occupait le siège du ministère public.

PRESTATION DE SERMENT. — Tout d'abord M. Jean Dhondt, greffier, a prêté serment puis on a abordé ce que nous oserons appeler l'ordre du jour. Il était plus chargé qu'important.

LE COUP DU BILLET. — Abel Vandermoelen est, paraît-il, créancier de Mme Vanmansart. Il entendait se faire payer, c'est très compréhensible, mais il a des procédés d'encaissement tout au moins singuliers.

Il se présenta chez sa débitrice, accompagné de son beau frère, Théodore Leclercq et après avoir demandé un verre de bière présenta un billet à la débitante.

Celle-ci en prenait connaissance, lorsqu'elle reçut deux coups de poings. Vandermoelen et Leclercq y étaient allés chacun du leur.

Epouvantée, Mme Vanmonsart se précipita dans la cuisine poursuivie par les deux hommes, dont elle eut toutes les peines du monde à se débarrasser.

Vandermoelen et Leclercq ramassent un jour de travail, plus un franc de dommages et intérêts.

A L'ASSAUT D'UNE POMPE. — On appelle ensuite Arthur Régnier, sa femme, Marie, Mme Weckx et ses deux filles.

L'une de ces dames était à la pompe lorsque l'autre arriva. Elle se fit un malin plaisir de continuer à pomper bien que son récipient fut plein. Celle qui attendait la trouva mauvaise et le fit savoir.

Il n'en fallait pas plus pour en arriver au crêpage de chignon.

Deux secondes après les coups pleuvaient, et Arthur Régnier et les filles Weckx se précipitaient dans la cour et prenaient une part active au combat.

Coût : 2 jours de travail à Régnier et sa femme, 1 jour pour les autres.

LA LUTTE. — Après s'être donné mutuellement des noms d'oiseaux Cécile Vanhingevelde et Henri Preux, en sont venus aux mains, ce qui fut toujours le plus court chemin du lieu de l'altercation au tribunal de simple police.

UNE BRUTE. — Clotaire Nouque a trouvé trois

UNE BRUTE. — Clotaire Nouque a trouvé très intelligent de lancer son chien sur un jeune écolier et comme l'instituteur lui reprochait son acte il l'a grossièrement insulté.

Une jour de travail pour les violences à l'enfant ; un jour pour les outrages à l'instituteur.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy se paie

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy, se paie trois contraventions.

1. Dans le chantier de l'Hôtel de Ville, l'inspecteur du travail a trouvé une ouverture non clôturée. 5 francs d'amende.

2. Les engrenages du treuil d'une chèvre n'étaient pas garantis. 5 francs d'amende.

Enfin, l'entrepreneur avait inscrit sur la chèvre que l'engin pouvait enlever 5000 kilog., c'est-à-dire u npoids plus fort qu'il ne pouvait véritablement soulever.

On se rappelle que la chèvre cassa et qu'un homme fut tué.

Le tribunal correctionnel étant saisi, l'affaire est remise.

EN COUPANT DU FER. — Chez MM. Blancke et Lesenon, M. Albert Voicke, 29 ans, tôlier, rue Saint-Honoré, 25, s'est fait une blessure au pouce gauche en coupant du fer.

15 jours de repos.

ENTRE LA COURROIS ET LA POULIE. — Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Porisse, M. Jean-Baptiste Vandenberghe, 37 ans, rattacheur, rue Colbert, 2, à Tourcoing, a eu l'index gauche pris entre une courroie et une poulie.

15 jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez MM. Mille et fils, M. Luc Dumoulin, 27 ans, rattacheur, rue des Champs, 3, à Wattrelos, s'est fait une entorse du genou gauche en heurtant une barre de son métier.

15 jours de repos.

TOMBE DU CAMION. — A la Société Anonyme du boulevard de Mulhouse, M. Charles Verroust, 39 ans, domestique, rue du Tilleul, impasse Ingouvilles, 20, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant de son camion.

15 jours de repos.

Le meilleur Sucre blanc
EST LE
Sucre Béghin

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA CONFERENCE DU CAPITAINE FERBER. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain, 15 mars, à cinq heures et demie, au grand amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels, place Chevreul, à Roubaix, qu'aura lieu la conférence organisée par le jeune et vaillant Aéro-Club du Nord et à laquelle sont conviés les membres de ce club, du Nord-Touriste, de l'Automobile-Club, du Cercle militaire, de la Société de Géographie avec leurs familles. Le conférencier, M. le capitaine Ferber, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Comité de l'Aéro-Club de France, vice-président du Comité de Navigation aérienne, traitera le sujet suivant : « *Comment, en France, nous avons fait l'aviation* ».

Le nom du conférencier, son talent, ses titres, le sujet passionnant exposé nous dispensent de faire valoir longuement l'énorme intérêt de cette causerie, c'est une réelle bonne fortune que d'y pouvoir assister. Il y aura des projections lumineuses fixes et cinématographiques des plus récentes expériences d'aviation. Rien ne manquera à la fête, pas même l'élément musical, puisqu'on aura le plaisir d'entendre l'excellente Fanfare du Nord-Touriste. Ce sera un très grand succès..., un trop grand succès de l'avis des incorrigibles retardataires qui ne trouveront plus de places.

SYNDICAT DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS. — Aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie, au café Français, Grande-Rue, réunion du comité provisoire. Présence indispensable.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES MACONS. — Samedi, 14 mars, à 7 heures et demie du soir, grande réunion syndicale organisée par le syndicat des ouvriers maçons de Roubaix, en son local, rue Decrême, 162, sous la présidence du citoyen Auguste François, et avec le concours assuré du citoyen Gustave Doise, membre du Cercle d'Etudes Sociales.

SOLIDARITE OUVRIERE (choral). — Répétition générale aujourd'hui, vendredi, à 8 heures précises, au local « La Paix ».

Présence indispensable.

SYNDICAT DES OUVRIERS JARDINIERS. — Séance extraordinaire, le samedi 14 mars, à sept heures et demie du soir, chez Clovis Clarisse, rue du Moulin, 78, à Roubaix.

Ordre du jour : Décisions à prendre sur la réponse des patrons. — Rapport de la délégation.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 12 mars 1908

Naissances. — Blanche Thaise, rue Henri-Martin, cour Larnoult, 1. — Marie Sleeuwagen, rue Delespaul, 46. — Emilie Minne, rue Delespierre, 6. — *Raymond et Raymonde Fiévet, boulevard de* la République, 27.— Marcelle Bacro, rue de l'Ommelet, 156. — André Dubois, rue du Grand-Chemin, 56. — Marie Dezan, boulevard de Cambrai, 27. — André Cacheux, rue des Fleurs, 45. — Robert Watine, rue Mimeral, 5. — Jean Delgrange, rue de Blanchemaille. — Julie Dubrulle, rue de Ma Campagne, 68.

Décès. — Julia Vandamme, 1 an, rue de la Makellerie, 65. — Marie Vandoorslaere, 91 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 50.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Entre voiture et auto

Dans la soirée de jeudi, vers neuf heures, M. Marécaux, confiseur, rue de Wasquehal au Blanc-Seau, passait boulevard Gambetta conduisant un attelage. A hauteur de la rue du Quai, une automobile venant de de la place Pierre, se dirigeant vers Roubaix, tamponna la voiture de M. Marécaux. Cette dernière se renversa et fut fortement endommagée; le cheval fut projeté sur le sol.

Le chauffeur, sans se soucier des suites que pouvait comporter cet accident, continua sa route.

M. Marécaux, qui heureusement n'avait pas été blessé, se mit à sa poursuite, essayant d'attirer l'attention des quelques passant attardés, mais étant donnée la puissance du moteur, le chauffeur parvint à s'échapper.

Il est à remarquer que le numéro placé à l'arrière de l'automobile n'était pas éclairé.

Une enquête est ouverte pour retrouver le chauffeur coupable.

LES CROIX DE L'EXPOSITION

A l'occasion de l'Exposition des industries textiles, sur la proposition du ministre du Commerce, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur MM. Flament, industriel, adjoint au maire, conseiller général, inspecteur de l'enseignement technique ; Masure-Six, industriel, et Tiberghien, fabricant de tissus pour robes et draperies, et Hennebon, ingénieur-conseil des villes de Tourcoing et d'Armentières.

A ces noms nous aurons sans doute le plaisir d'ajouter bientôt celui de M. Gustave Grau, le peintre délicat que beaucoup d'œuvres ont rendu justement célèbre et dont le dernier tableau si prestigieusement fixé le souvenir de la visite présidentielle à l'Exposition en juillet 1907.

UNE GREVE

Jeudi matin, 152 ouvriers ferblantiers, couvreurs et zingueurs appartenant à cinquante-huit maisons de la ville se sont mis en grève.

Les ouvriers, qui sont malgrement payés, demandent une augmentation de salaire de vingt pour cent.

LEURS RENTES

EN SOULEVANT UN FARDEAU. — Chez Albert Pollet et Cie, filateurs, 1, rue de Bapaume, François Verwach, débourreur, rue de la Blanche-Porte, 8, cour Rammaert, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombaire gauche.

Dix jours de repos.

EN REPASSANT UN COUTEAU. — A la filature Duvillier-Wattine, Emile Jouvenez, 39 ans, fileur, chaussée du Risquons-Tout, 199, à Mouscron (Belgique), s'est blessé au pouce gauche.

EN HEURTANT UN CRIC. — Aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, 27, rue de Roubaix, Léon Labbez, 28 ans, chaudronnier, à Fives, s'est blessé au pouce droit.

Quinze jours de repos.

EN DEMONTANT UN ROULEAU. — Au peignage Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, Alphonse Vanbiervliet, 43 ans, débourreur, rue de Jemmapes, s'est blessé à la jambe droite.

Douze jours de repos.

PAR UN ECLAT DE FONTE EN EBULLITION. — A la fonderie Charles Dessauvages, 58, rue Dupuytren, Joseph Clarisse, 26 ans, ébarbeur, rue de Verdun, a été brûlé au pied gauche.

Vingt jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 12 mars 1908

Naissances. — Finez Antoinette, rue de Dunkerque, 197. — Fruchart Albert, rue Serpentine, 4. — Vermeulen Madeleine, rue du Général-Soubam, 52. — Polle André, rue du Sentier, 35. — Contrain Maurice, rue des Ursulines, 89. — Verbelle Yvonne, rue Nationale, 122.

Décès. — Christiaens Marie, 52 ans, rue Nationale, 122. — Hennion Berthe, 3 jours, rue de Gand, 335. — Lesrand Hubert, 23 ans, rue de Roubaix, 86.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL DE CROIX du 12 mars. — *Naissances.* — Vandewalle Robert, rue de la Fonderie, 8. — Cassette Simone-Marie, rue des Ogiers, 305. — Demeulemeester Richard, rue Jacquard prolongée.

MOUVAUX

MORT SUBITE. — Jeudi, vers midi, Mlle Marie Seghers, ne voyant pas descendre pour le repas son père M. Léopold Seghers, marchand de sabots, rue de Roubaix, l'appela à plusieurs reprises. Ne recevant aucune réponse, et comme M. Seghers s'enfermait toujours dans sa chambre, l'on fit l'acquisition d'un passe-partout à l'aide duquel on parvint à ouvrir. Un douloureux spectacle s'offrit à la vue des personnes présentes. M. Seghers gisait inanimé sur le plancher. On s'empressa autour de lui et un docteur fut mandé en toute hâte : il ne put que constater le décès, dû à une attaque d'apoplexie.

L'on croit que M. Seghers, en voulant se lever aux appels de sa fille, aura été frappé en sortant de son lit. C'est ce qui expliquerait sa présence sur le plancher.

M. Seghers, qui était âgé de 73 ans, pesait 110 kilos.

SERVICE VICINAL. — Le plan d'alignement du chemin d'intérêt commun numéro 64, dit « des Ravennes » partant du gravier de Bondues et joint la rue de Lille près de la ferme Thiefry, homologué par décision du Conseil général en date du 20 août 1907, et une copie des documents qui y sont annexés, sont déposés à la mairie où les habitants pourront les consulter.

WASQUEHAL

REUNION DE L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Une indiscrétion nous permet de donner à nos lecteurs le compte rendu ci-dessous, dont nous garantissons l'exactitude absolue :

Mardi, à neuf heures du soir, le Comité électoral de l'Union Sociale et Patriotique de Wasquehal s'est réuni à l'estaminet Détailleur, place de la République, afin d'examiner la tactique à suivre aux élections municipales prochaines.

Une quinzaine de personnes assistaient à la réunion, bien que tous les anciens candidats eussent été convoqués. Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. Charles Lepers, Jules Deldalle, Gustace Brisac, Gustave Libbrecht, Alfred Liénard, Victor Delannoy, Charles Baelde, etc.

M. Charles Lepers expose au Comité qu'il faut par tous les moyens possibles essayer de barrer la route aux socialistes.

Ce qu'il faut faire aujourd'hui, dit-il, c'est mettre deux partis d'accord, c'est-à-dire le parti radical et l'Union Sociale et Patriotique. Vingt et un candidats sont trouvés jusqu'à présent ; toutefois on ne peut encore absolument compter sur leur acceptation.

Un des assistants fait remarquer que l'on s'y est d'ailleurs mal pris. Avant d'aller solliciter les candidats, il fallait tracer un programme et le leur soumettre pour qu'au dernier moment ceux-ci ne disent pas qu'ils ne marchent pas dans les conditions décidées.

M. Charles Lepers fait remarquer que d'accord avec les deux chefs radicaux les grandes lignes du programme ont été tracées ; cependant la tactique à suivre n'est pas encore bien décidée ; donnera-t-on douze sièges aux radicaux ou aux cléricaux ? Un assistant est d'avis qu'il faut répartir les sièges proportionnellement à la force des deux partis ; d'autres fort remarquer qu'ils demanderont à réfléchir, s'ils doivent marcher avec un autre programme que celui de l'Union Sociale et Patriotique.

M. Charles Lepers croit que l'on prendra l'étiquette de progressiste.

Une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine.

D'ici là, MM. Lepers et Delannoy iront voir les candidats et les chefs de file pour leur exposer la tactique qu'il faudra prendre.

En terminant, quelques membres font remarquer que l'on ne connaît pas bien l'opinion de quelques-uns de ceux auxquels on a l'intention de s'adresser. Cela est ennuyeux et il faudrait être d'abord fixé sur ces douteux.

M. Liénard dit que l'on doit connaître le passé des candidats et que l'on ne peut pas aller leur demander leur profession de foi.

La séance a pris fin vers dix heures et demie.

En quittant M. Deldalle, M. Gustave Brisac, commentant ce qui s'était dit à la réunion, déclara que si l'on donnait la majorité aux radicaux, il ne marcherait pas.

Espérons que les radicaux sauront faire toutes les concessions nécessaires pour que l'Union Sociale et Patriotique ne doute pas de leur entier dévouement à la République chère à M. Motte.

WATTRELOS

IVRESSE ET OUTRAGES. — Les gendarmes de Wattrelos ont arrêté le nommé Julien Laurier, 43 ans, homme de peine, demeurant rue de Mouscron, 32, qui était en état d'ivresse, mais ce dernier, furieux de ce qu'on l'arrêtait, injuria grossièrement les gendarmes.

EVADEE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — La jeune Julia Warret, 15 ans, bâcleuse, demeurant à Wattrelos, fort Lilloise, qui avait été confiée à l'Assistance publique de Lille, avait été placée par cette administration chez M. Leloir, à Mouvcourt. La jeune assistée s'est évadée et est venue se faire pincer par les gendarmes de Wattrelos qui l'ont ramnée à Lille.

VAGABONDAGE. — Les gendarmes ont arrêté le nommé Gilles Timmermans, 39 ans, fileur, sans domicile fixe, pour vagabondage. Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

UN VOL. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Doutreluigne François, âgé de 30 ans, marchand de légumes, demeurant à Wattrelos, rue de Tourcoing, 144, et ont dérobé : 1° une somme de 13 francs contenue dans le tiroir du comptoir ; 2° une autre somme de 20 francs environ renfermée dans le compteur à gaz : M. Doutreluigne et sa femme n'ont rien entendu. Pour pénétrer chez le sieur Doutreluigne, les malfaiteurs ont passé par le jardin du sieur Delcroix, puis se servant d'une niche de chien non pourvue de son locataire, ils ont passé au-dessus du mur de clôture. Puis ils ont enduit un carreau de savon vert, mais pendant l'application la fenêtre qui était mal fermée s'est ouverte, de sorte que les malfaiteurs ont pu pénétrer sans difficulté.

Les voisins n'ont également rien vu ni entendu. Une enquête est ouverte par M. Buchard, commissaire de police.

CONTRAVENTIONS. — M. Gustave Evrard, marchand de bois cassé, demeurant rue des Trois-Pierres, à Tourcoing, a été l'objet d'une contravention pour défaut de collier et de plaque à son chien.

— Louis Dekimpe, marchand de chiffons, demeurant rue du Mont-à-Leux, a été l'objet d'une contravention pour défaut de collier à son chien.

LYS

POUR LES GREVISTES. — M. Liénard n'a pas réussi. M. le maire de Lys, d'accord avec la commission du Bureau de bienfaisance, a forcé ce fonctionnaire ennemi des pauvres à donner des bons de pain aux grévistes qu'il avait refusés la veille.

Nous reviendrons sur cette affaire.

LILLE

Enjoleuse... Entôleuse !

Un cultivateur est « entôlé » par une marchande d'amour. — L'hétaïre recherchée par la police est arrêtée et doit avouer son larcin. — A demain l'épilogue de cette odyssée !

Le mercredi, jour de bourse et marché est, pour les « marchandes d'amour » journée d'aubaine.

De toute la région viennent en notre ville banquiers et commerçants, aussi on peut, dans les rues du Centre rencontrer les hétaïres de toutes catégories errer, de la pointe du jour à la nuit, à la recherche du « chic » client, ou du « pigeon à plumer ».

Et combien, chaque semaine, sont-ils ceux victimes des œillades d'une fleur du trottoir qui « plumés » et vexés, regagnent leur « home » sans se soucier d'aller narrer leurs aventures à la police ?

Tous n'agissent pas avec la même mansuétude. Il s'en trouve certains qui portent leurs doléances à dame police et celle-ci alors peut mettre pour un certain temps, nos hôtes à l'abri de l'entôlage.

C'est ainsi qu'un cultivateur d'Hellemmes, M. Henri S... mercredi a été victime d'une audacieuse « entôleuse » qui après l'avoir enjolé sut savamment le soulager de la forte somme.

Avant-hier donc, vers neuf heures et demie du soir, M. S... passait rue du Vieux-Marché-aux-Poulets pour aller place de la Gare prendre le car G qui devait le reconduire à Hellemmes.

Soudain, sous la lueur tremblotante d'un réverbère, il vit deux yeux noirs qui le dévisageaient avec une douceur pleine de promesses...

Le cultivateur ne put, pour son malheur, résister au provocant regard, et invita la jeune personne à venir prendre le café en un estaminet voisin.

Oubliant Hellemmes, le car... et les 2400 francs dont il était porteur, l'imprudent de plus en plus « emballé » pour sa conquête accompagna celle-ci jusque la rue Saint-Genois, au numéro 28.

A l'hôtelier, pour le livre de garni, M. B... donna son nom, alors que sa compagne déclara se nommer Elise-Victorine Leleu, âgée de 19 ans et demi.

Le couple prit une chambre...

Vers 4 heures du matin, le galant cultivateur se réveilla, seul !

Sa douce amie de la veille en ingrate personne, après avoir reçu son « petit cadeau » deux belles pièces de cent sous, avait profité du sommeil de M. S... pour s'éclipser sans bruit.

Quelque peu désorienté de ce départ précipité, le cultivateur à son tour se leva et s'habilla...

Malheur ! En visitant les poches de son pantalon, l'amoureux constatait non sans émoi qu'un sac de toile contenant environ 400 francs en or et en argent et deux billets de 50 francs avait disparu.

Alors seulement il comprit ! Il avait été victime d'une habile entôleuse.

Tout tremblant, M. S... fouilla rapidement la poche intérieure gauche de son veston, dans laquelle il avait placé, épinglé, deux billets de 1000 francs.

Un soupir de soulagement gonfla la poitrine du malheureux Don Juan, qui retrouva les bienheureux papiers.

Mais il n'en était pas moins volé de 400 fr.

Trouvant, avec juste raison, que c'était payer un peu cher son excursion à Cythère, M. S... réveilla l'hôtelier qui le conduisit au poste du 3e arrondissement où il déposa une plainte contre sa voleuse.

Jeudi matin, informé à la première heure de cet « entôlage », M. Jenot, sur le vague signalement que le volé put lui donner de la donzelle, lança les agents Declercq et Walter à sa recherche.

Rapidement ceux-ci se mirent en chasse. De leurs premières investigations ils purent établir que la fille Leleu s'appelait en réalité Elise Lagaize, âgée de 18 ans, et que déjà nos lecteurs doivent s'en souvenir, elle avait eu maille à partir avec la justice, à plusieurs reprises

C'était déjà un point d'acquis.

Passant rue des Augustins, vers neuf heures et demie, ils avaient la bonne fortune de rencontrer celle qu'ils recherchaient sortant de chez M. Seigneur, bijoutier au 46 de cette rue.

L'arrêter et la conduire devant M. Jénot, fut pour eux l'affaire d'un instant.

Interrogée par le magistrat la fille Lagaize se défendit d'avoir « entôlé » M. S... Elle avait bien passé quelques instants en doux tête-à-tête avec lui, elle avait reçu 10 francs et c'était tout.

M. Jénot, peu convaincu, pria la « belle de nuit » de se décoiffer et d'enlever bas et chaussures, dans l'espoir d'y découvrir quelques preuves du vol.

Cette visite ne donnant aucun résultat, le commissaire de police accompagné d'Elise Lagaize qu'escortaient les agents Declercq et Walter, se rendit chez elle, 6, rue Rabelais à l'effet de perquisitionner dans la chambre qu'elle occupe au 2e étage.

Dans le lit, entre le matelas et le sommier, les policiers découvrirent le sac de toile ayant renfermé les 400 francs.

En présence de cette découverte la « marchande d'amour » ne put qu'avouer son vol, ajoutant qu'elle n'avait dérobé qu'une quarantaine de francs, avec lesquels elle avait acheté chez M. Seigneur une montre de 14 fr. 50.

M. Jénot a donc maintenu la fille Lagaize en état d'arrestation. Elle sera aujourd'hui déférée au parquet.

Cette arrestation en amènera-t-elle d'autres ? C'est ce que nous dirons demain.

Au Parquet

LES CAMBRIOLEURS DE ROUBAIX

Il y a quelques jours, M. Emile Beaucarme, employé de commerce, demeurant rue Delespaul, 31, à Roubaix, en rentrant chez lui, eut une désagréable surprise.

Profitant de son absence, d'audacieux malfaiteurs s'étaient introduits dans son appartement et après avoir tout bouleversé emportaient une somme de 300 francs, différents objets et plusieurs bijoux.

L'enquête ouverte sur ce cambriolage amena rapidement l'arrestation des coupables : c'étaient les nommés Edouard Impens, âgé de 26 ans, débardeur, sans domicile fixe, et Louis Seine, âgé de 27 ans, journalier, demeurant à Roubaix.

L'instruction, confiée à M. Delalé, apprit que Seine aurait été l'indicateur du « coup ». Quelques jours avant le vol, sous un vague prétexte, il s'est, en effet, présenté chez M. Beaucarme et put ainsi reconnaître les lieux.

Interrogé par le magistrat, le journalier se défend énergiquement d'avoir pris une part quelconque à ce vol.

Le débardeur, de son côté, se dit innocent et déclare être la victime d'une vengeance d'une femme dont il aurait enlevé la fille. Il nie également, comme le prétend cette femme, lui avoir offert des bijoux provenant du vol commis chez M. Beaucarme.

Malgré leurs dénégations, M. Delalé a maintenu ces deux individus sous mandat de dépôt.

LA RIXE DE LA RUE DE TOURNAI

M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé hier, en présence de leurs avocats, les trois Belges : Parez, Storm et Brize, inculpés d'avoir blessé à coups de couteau Hazebrouck et Bauchamp.

Les trois amis, bien entendu, plaident non coupable. Ils n'ont jamais eu de couteau en leur possession et, par conséquent, n'ont pu en faire usage.

Le principal coupable de cette sanglante équipée, Brize, qui, ainsi que nous l'avons dit, a été formellement reconnu par ses victimes, se trouve non seulement sous le coup d'un arrêté d'expulsion, mais est encore recherché par la justice belge pour vol et pour subir une peine d'un an de prison pour outrages à la pudeur.

Cet individu est donc d'une bonne prise et il y a, cette fois, de grandes chances qu'il n'échappera pas aux juges de son pays.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

ESCROQUERIE AU « TIMBRE-PRIME

Mercredi matin, vers 11 heures, une femme d'une quarantaine d'années se présentait au Magasin des « Timbres-Primes », 99, rue de Paris, et échangeait deux carnets de timbres-primes pour une pendule.

Peu après le départ de la visiteuse, M. Duez, le gérant, constatait que les carnets qu'il venait de recevoir contenaient des timbres dont les séries n'étaient pas en circulation.

Il déposa une plainte.

Hier matin, grande fut sa stupéfaction quand il vit entrer dans son magasin la femme de la veille qui venait échanger un troisième livret.

M. Duez s'empressa de requérir un agent qui conduisit la femme devant M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement.

Interrogée par le magistrat, elle déclara se nommer Zulma Wartelle, veuve Delporte, 51 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue Decrême, 172.

Ces timbres, dit-elle à M. Jénot, ont été trouvés par mon fils Jules, âgé de 13 ans et demi, dans une caisse chez M. Legros, imprimeur à Roubaix (M. Legros imprime les timbres en question !).

C'était en janvier, il était apprenti chez cet imprimeur, et a quitté sa place il y a huit jours.

Après cette déclaration, la femme Delporte a été remise en liberté provisoire.

Elle n'en sera pas moins poursuivie pour escroquerie devant le tribunal correctionnel.

LE VOLEUR N'ATTEND PAS... LE NOMBRE DES ANNEES

Le jeune Victor Cousin, âgé de 15 ans, habitant avec ses parents rue Vandyck, exerçant la profession d'apprenti mécanicien, a voulu tenter un coup de maître dans l'art de cambrioler, mais hélas ! il ne lui a pas réussi.

Profitant de l'absence des époux Breytard, 7, rue Vandyck, voisins de ses parents, il s'introduisit dans leur cour, et, avec l'aide d'une échelle, gagna une porte-tabatière à l'étage qui lui permit d'entrer dans la maison.

En hâte, il descendit dans la cuisine et subtilisa une somme de 2 francs qui se trouvait sur une cheminée. Mis en appétit par l'argent, il décida une perquisition à l'étage.

Sans aucun mal, il ouvrit un placard sur la porte duquel se trouvait la clef. Une boîte en fer blanc et une tire-lire s'offrirent à sa vue. Les briser, fut l'affaire d'un instant. Cet exploit lui procura 35 francs qu'